

QUAND UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

Du lundi au vendredi, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner, entre 08h00 et 19h00.

COMMENT PUIS-JE EN BÉNÉFICIER ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ;
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation d'Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité), demandeur d'emploi, salarié d'une structure d'insertion ou orienté par un travailleur social ou un professionnel de santé ;
- Vous disposez de ressources limitées : inférieures à 1 100 € par mois et par adulte et 550 € par personne à charge
Tarifs : 0,16 € par kilomètre effectué ;
- Vous disposez de ressources limitées : entre 1 101 et 1 300 € par mois et par adulte et 650 € par personne à charge
Tarifs : 0,32 € par kilomètre effectué ;
- Vous cotisez à une adhésion auprès d'une Association Familles Rurales (26€ en Moselle).

Contactez la Fédération pour votre inscription, au moins une semaine avant votre premier déplacement.

POURQUOI FAIRE APPEL À MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

- Ma grand-mère a besoin d'aide
- J'ai rendez-vous chez le médecin ...
- Il faut que je passe à la pharmacie
- Je dois aller faire mes courses
- Je souhaite rendre visite à des amis



DEVENEZ CONDUCTEUR BÉNÉVOLE !

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

Vous vous engagez à signer et respecter la charte de bonne conduite ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de **0,40 €**, non imposable, vous sera versé.

Contactez la Fédération pour vous faire connaître !